

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le 26 septembre 2024, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 18 septembre 2024

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie (arrivée au point 6), Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme CIRET Delphine (arrivée au point 3), Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme DIAS Pascale, Mr DUENAS Bastian (arrivé au point 2), Mme HARDY Natacha, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mr HEDE Yoann avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,
- Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 27 juin 2024 :

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 27 juin 2024.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 - Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2023 :

Monsieur le Maire présente les chiffres clés du rapport du délégation de service public pour l'assainissement de l'année 2023 et propose à son conseil de valider ce dernier afin de pouvoir le publier.

Après échanges, les membres du conseil valident ce rapport à l'unanimité.

3 – Demande de subvention et plan de financement pour la création d'un nouveau city stade Rue de l'Arnon :

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau city-stade va être construit « Rue de l'Arnon » à la place du terrain bleu (appareil de fitness). Il informe son assemblée du plan de financement et demande l'autorisation de déposer des demandes de subventions comme suit :

DEPENSE	
Création plateforme et ses équipements	88 102.10 €HT
RECETTES – Demande de subventions	
Département : 20 %	17 620.42 €
Fonds de concours de la communauté de commune : 40 %	35 240.84 €
Agence nationale du sport : 20 %	17 620.42 €
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE	
Autofinancement : 20 %	17620.42 €

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

4 – Délibérations pour l'incorporation des biens sans maître :

Monsieur le Maire informe son conseil que la procédure de reprise des biens sans maître arrive à sa fin. Désormais, il reste plus qu'à prendre les délibérations afin de les intégrer dans le patrimoine de la commune. Il présente les 4 différentes délibérations (suivant le mode de récupération des parcelles). A l'issue de l'affichage des délibérations, des arrêtés seront pris pour l'incorporation des biens et transmis au centre des impôts fonciers.

Après échanges, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces délibérations d'incorporation.

5 – Délibération pour la création d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} novembre 2024 :

Monsieur le maire annonce que lors des derniers entretiens annuels, il a proposé des agents de la commune à la promotion interne. Seul, un dossier d'un agent au service technique a été accepté pour un avancement de grade « agent de maîtrise ». Il convient donc de créer un poste à compter du 1^{er} novembre 2024 afin de pouvoir nommer l'agent en question.

(1^{er} novembre car il y a un délai de publication du poste incompressible)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette création de poste et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette nomination.

6 – Participation de l'employeur à la complémentaire prévoyance et à la complémentaire santé :

Monsieur le Maire explique qu'un décret en date du 20 avril 2022, rend obligatoire la participation de l'employeur à la complémentaire prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025 et à la prévoyance santé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le montant minimum des participations est fixé par le décret à 7 € pour la prévoyance et à 15 € pour la santé, par mois et par agent.

Il propose que la commune n'adhère pas à un contrat collectif mais qu'elle participe en contrat individuel au titre de la labellisation.

Après échanges, le conseil accepte à l'unanimité les propositions avec un début de prestation au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et pour la santé. Le CST du centre de gestion va être saisi pour avis.

Quand l'avis sera rendu, ce point repassera en conseil pour délibération.

7 – Point sur la nouvelle station d'épuration :

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de la nouvelle station d'épuration.

Il explique que la publication du marché est terminée, l'analyse des offres aura lieu semaine 41 : l'entreprise retenue sera actée lors du prochain conseil.

La durée des travaux est estimée à 12 à 14 mois. Ils devraient débuter fin 2024 et jusqu'à début 2026.

Demande de subventions :

- 10 % de subvention a été accordée par le département,
- la demande DETR auprès de la préfecture a été refusée pour 2024 mais un nouveau dossier sera reposée en 2025,
- l'agence de l'eau a accordé 40 % soit 454 940 €.

8 – Point sur les virements de crédit faits par la fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire fait un point sur les virements de crédits effectués comme suit :

- Virement de 3 000 € : enlevés de l'opération voirie 25 vers l'opération mobilier scolaires 33 – Achat de meuble pour l'école ;
- Virement de 6 000 € : enlevés de l'opération voirie 25 vers l'opération Bâtiment administratif mairie 86 – Remplacement de la porte d'entrée mairie ;

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Monsieur le maire annonce que le recensement total de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et qu'il va falloir recruter 5 agents recenseurs.

➤ Arbre de Noël : les chocolats seront pris à Intermarché, toujours en recherche d'un spectacle (trouvé en octobre).

➤ Rappel agendas :

- Lundi 2 décembre : Installation des illuminations
- 6 décembre : Inauguration des illuminations
- 7 décembre : Marché de Noël
- 18 mai 2025 : Brocante des petits princes

➤ Illuminations : Cette année, les illuminations seront installées : entrée de la commune, école / mairie et salle des fêtes

➤ Une conseillère explique qu'il y a de plus en plus de problèmes dans la Rue Saint Martin aux moments des entrées et des sorties de l'école, des véhicules sont garés partout même sur les trottoirs et devant le portail d'entrée de l'école. Le maire refera le point avec la directrice d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

La secrétaire de séance



BAILLEUL LAure

Publication par affichage le 2. déc 24

Le Maire



MORNAY Alain